AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0562
FR0010313833-FS0230

17 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ARKEMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2013, la société de droit américain FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 3 328 707 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ARKEMA sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 62 916 038 actions représentant 67 435 796 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.